

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 septembre 2021**

**Rapporteur :  
Monsieur Christian  
CORROLLER**

**N° 47**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 07/10/2021  
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2021  
(accusé de réception du 06/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Modification du tableau des emplois**

**Il est proposé au conseil communautaire d'adopter une modification du tableau des emplois.**

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°86-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois des établissements publics de coopération intercommunale sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois permettant le bon fonctionnement des services.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à une modification du tableau des emplois suite à des réorganisations de services présentées au comité technique lors de sa séance du 9 septembre 2021.

**Créations d'emplois permanents :**

Service commun « DCSI »				
EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 collaborateur administratif (poste 675)	DCSI	C3	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Création de poste suite à un besoin nouveau

Service commun de l'administration commune				
EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 agent de nettoyage des locaux (poste 1049)	DPEL	C1	C3	Passage à temps complet
1 magasinier (poste 673)	DPEL	C1	Agent de maîtrise principal	Création de poste suite à un besoin nouveau

100% communautaire				
EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 responsable d'un domaine technique (poste 120) (1)	DSUH	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Ingénieur principal	Requalification d'un emploi de responsable d'un domaine administratif

(1) *Emploi qui, pour les besoins du service, peut être occupé par un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire dans les conditions fixées par l'article 3-3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984*

***Suppressions d'emplois permanents :***

Service commun de l'administration commune				
<b>EMPLOIS</b>	<b>DIRECTION</b>	<b>GRADE MINIMUM</b>	<b>GRADE MAXIMUM</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
31/35 <sup>ème</sup> d'agent de nettoyage des locaux (poste 1049)	DPEL	C1	C3	Passage à temps complet

100% Communautaire				
<b>EMPLOIS</b>	<b>DIRECTION</b>	<b>GRADE MINIMUM</b>	<b>GRADE MAXIMUM</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
1 responsable d'un domaine administratif (poste 120)	DSUH	Attaché	Attaché principal	Requalification en emploi de responsable d'un domaine technique

\*\*\*

Après avoir délibéré (1 abstention ; 53 suffrages exprimés dont 53 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la modification du tableau des emplois ci-dessus exposée.